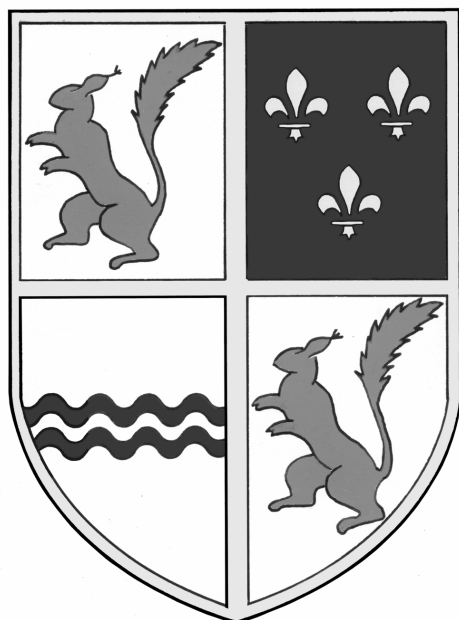
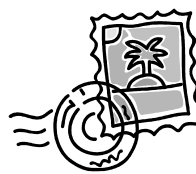


L'ÉCLIMONT

LA GAZETTE DE FONTAINE LA RIVIERE

Juillet 2007

N° 30



Le mot du Maire :

Bonnes vacances à tous avec du soleil !

Je compte sur votre présence au repas champêtre du dimanche 9 septembre 12h30 au lieu-dit Le Paradis, organisé par la municipalité. Cette occasion permet de se rencontrer, de dialoguer, de se connaître davantage et de créer des liens amicaux entre voisins et nouveaux arrivants.

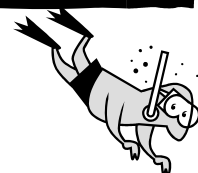
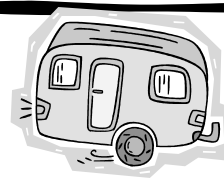
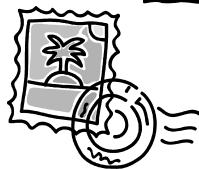
TRAVAUX REALISES SUR LA COMMUNE :

- ◆ Remembrement en limite des communes de Marolles et de Boissy avec redressement des limites communales compatible avec la nouvelle division parcellaire.
- ◆ Ecoulement des eaux pluviales entre le 35 et le 37 rue de Jaugy. Pose d'un regard et d'un drain en limite de la voie communale.
- ◆ Entretien des espaces verts y compris le rond-point de Courpain et plantation de fleurs à la Mairie.

TRAVAUX A VENIR :

- ◆ Projet d'enfouissement des lignes électriques et téléphone au centre du village fin 2007 et courant 2008.
- ◆ Réaménagement du croisement devant la Mairie

Le Maire
A. Boussard



EOLIENNES :

Cette fois, Fontaine n'est pas concerné directement. Cependant, un permis de construire a été déposé à Boissy la rivière. Compte tenu du projet, il s'agit d'une procédure simplifiée qui risque d'aboutir rapidement ... et pendant les vacances. **MOBILISONS-NOUS !**

Accueil téléphonique à la préfecture :

Un N° de téléphone dédié à l'accueil des usagers a été créé en préfecture : 01.69.91.91.91.

L'administration se prend dans la toile :

Les services de l'état se mettent en quatre pour mieux vous aider dans vos démarches administratives par Internet. Ces quatre sites devraient vous permettre d'accéder à toutes les arcanes de nos services publics:

- ♦ www.admnsitration24h24.gouv.fr : donne accès aux démarches que l'on peut faire entièrement en ligne, mais ne répond pas aux démarches qui ne bénéficient pas d'un traitement entièrement à distance telles que passeport, carte d'identité, etc ...
- ♦ www.service-public.fr : est le portail grand public de l'administration, dont la *Documentation française* (service du premier ministre) est l'opérateur pour le compte de toute l'administration.
- ♦ www.pme.service-public.fr : est destiné aux petites entreprises et aux travailleurs indépendants. A l'initiative du ministère chargé des PME, il répond à la demande des PME de simplifier l'accès aux informations qui les concernent.
- ♦ www.pme.gouv.fr : est le vecteur d'information du ministère chargé des PME vers ses services publics. Il diffuse à la fois de l'information institutionnelle ou interne à l'administration et de l'information pratique.



P.K.



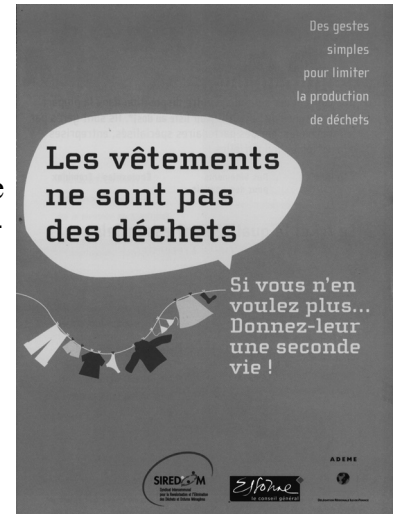
Nouveau calendrier du tri :

La fréquence de ramassage actuelle (tous les quinze jours) pose beaucoup de problèmes, en particulier pour les emballages et les cartons qui occupent un volume important. Nous cherchons des moyens de diminuer la gêne occasionnée.

La solution, si nous en trouvons une, pourra intervenir dès le 1er janvier prochain. Soyez patients, et surtout n'arrêtez pas de trier ! Il serait dommage d'être obligé de reprendre les bonnes habitudes l'an prochain...

Récupération textiles: NE LES JETEZ PLUS !

Nous attirons votre attention sur le tri des textiles dans le dernier numéro. En effet, ceux-ci peuvent être soit récupérés, soit recyclés et il vaut mieux ne pas les retrouver dans nos ordures ménagères car ils pèsent lourd. Pour favoriser la collecte de ces textiles, la déchèterie de Saclas proposera dès la rentrée un conteneur à leur intention.



Composteurs :

Trier c'est bien, garder les déchets chez soi c'est mieux. Pour ne plus transporter les déchets verts ou les épluchures et les restes de nourriture : faites du compost !

Non seulement vous ferez économiser des coûts de traitement et de transport à la collectivité (donc aussi à vous), mais vous bénéficierez pour votre jardin du meilleur et du plus naturel apport organique qui soit : le compost.

Pour vous aider dans cette démarche, le SIREDOM, notre syndicat de traitement des ordures ménagères, vous propose des composteurs à des tarifs défiant toute concurrence ainsi qu'un guide sous la forme d'un DVD. Renseignez-vous en Mairie.

Repas champêtre :

Comme tous les ans, la Mairie organise le deuxième dimanche de septembre un repas champêtre gratuit auquel sont invités tous les habitants de la commune.

Rendez-vous donc au lieu-dit " Le Paradis" **le dimanche 9 septembre**. Les organisateurs d'animations qui souhaitent égayer l'après midi sont les bienvenus.

P.K.



CARNET ROSE :

- ♦ Sam DELIANT : né le 19 Février



CARNET BLANC :

Le samedi 7 Avril, nous avons célébré en Mairie de Fontaine le mariage de Laurent FOURNEAUX avec Siegelinde DUMFART.
Tous nos vœux de bonheur à Siegelinde et Laurent

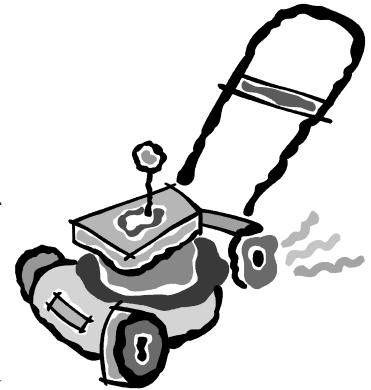
Feu de broussailles et de déchets verts :

Les feux de broussaille et de déchets verts sont interdits du mois de mars jusqu'au mois d'Octobre. D'ici là, faites plutôt du compost ou portez-les à la déchetterie.



Le repos du guerrier :

Nous rappelons aux utilisateurs d'engins bruyants (tronçonneuses, tondeuses, ...) que leur machine a, elle aussi, le droit au repos du dimanche.



Chemin de Jaugy :

Dans sa partie basse, près de la rivière, le chemin de Jaugy est **réservé aux piétons et aux cyclistes**. Les engins à moteur, eux, peuvent faire le tour par la route. Le panneau d'information sera prochainement remplacé.

P.K.



LES BIOCARBURANTS POUR AUTOMOBILES ONT-ILS UN AVENIR ?

Trois facteurs devraient favoriser l'émergence des biocarburants : l'augmentation du prix du pétrole, l'appauvrissement des réserves et la (lente) prise de conscience du public vis-à-vis des gaz à effet de serre.

Les biocarburants utilisables dans des véhicules sont de deux types :

- ◆ Les huiles
- ◆ Les alcools

Les huiles obtenues à partir de cultures oléagineuses (colza et tournesol) pourraient d'ors et déjà être utilisées dans les moteurs diesel classiques (pas les moteurs à rampe commune très haute pression type HDI). Techniquement, seuls des problèmes de viscosité à froid (l'huile végétale fige) peuvent se poser. Même les acides contenus dans l'huile semblent plus avoir un pouvoir détergent que corrosif...

Par contre, c'est totalement illégal puisque tout utilisateur de véhicule routier doit utiliser un carburant soumis à la TIPP (taxe sur les produits pétroliers) ... et l'état n'est pas encore organisé pour percevoir la TIPP sur l'huile achetée en supermarché!

Ces huiles sont aussi transformées en EMHV (ester méthylique d'huile végétale) par mélange avec de l'alcool méthylique pour obtenir le Diester. Le Diester est en général incorporé au carburant diesel.

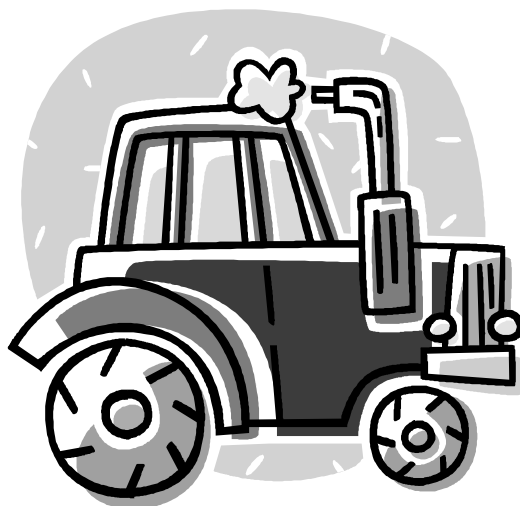
Les alcool, eux, sont obtenus à partir de la betterave, de la canne à sucre et même du blé. Dans certains pays (Brésil) ils sont déjà utilisés presque purs (système Flexfuel). Système dont on commence tout juste à parler chez nous ...

On peut aussi y incorporer un sous-produit pétrolier l'isobutène pour obtenir l'ETBE (Ethyl Tertio Butyl Ether) capable de faire fonctionner un moteur à essence classique sans transformation.

N'oublions toutefois pas que ces cultures sont réalisées avec des tracteurs fonctionnant au fioul, qu'elles sont traitées avec des engrais et des insecticides, que les huiles sont raffinées dans des usines qui consomment beaucoup d'énergie, que ces dernières sont emballées dans des récipients fabriqué avec du pétrole, etc ...

Bref, l'or noir n'est donc pas près de mourir, mais remplaçons tout ce qui peut l'être par de ...l'or vert ?

Patrice Kolivanoff.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2007

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mr Alain BOUSSARD, Mr Yvon BOUKAYA, Mr Patrice KOLIVANOFF, Mme Yvonne GATI-NEAU, Mme Marie MALINAUD, Mr François GATINEAU, Mr Patrice GUALINA ,

ABSENTS : Mme Stéphanie CHESNAY ,

POUVOIR(S) : Mr Cédric BONNEFOY, donne pouvoir à Mr Yvon BOUKAYA

Secrétaire : Mr Emmanuel EXTERMANN

DÉLIBÉRATION N° 2 / 16.03.07 MODIFICATION AU REMEMBREMENT DE MAROLLES EN BEAUCE

Le maire donne lecture d'une lettre du Président de la commission communale d'aménagement foncier relative aux créations, modifications et suppressions de chemins ruraux et voies communales dans le cadre du remembrement de MAROLLES EN BEAUCE.

Présentation du le tableau des créations, des modifications et suppressions proposées ainsi que le plan de voirie au 1/500^{ème}.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

D'approuver le projet de modifications des voies communales et des chemins ruraux proposées par la commission communale d'aménagement foncier (ou d'approuver le projet avec les modifications suivantes :

DÉLIBÉRATION N° 3 / 16.03.07VENTE TERRAIN COMMUNAL PARCELLE B 856

Vu la proposition d'achat d'un terrain communal d'une surface de 1 ha 30 et 83 ca par Mr et Me ANQUETIN habitants de FONTAINE LA RIVIERE.

Vu la proposition du conseil municipal au prix de 0.80 € à 0.90 € le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

D'accepter cette proposition et autorise Monsieur le Maire a effectuer les démarches nécessaires pour la vente au prix définitif de 0.80 € le m².

DÉLIBÉRATION N° 4 / 16.03.07 TABLEAU DES EMPLOIS SECRETAIRE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser :

Le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.

Le motif invoquer, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des trois derniers alinéas de l'article 3 de la loi précitée, (besoins occasionnels ou saisonniers, emploi de contractuel dans les même cas et condition de durée que ceux applicables aux agents de l'état, emploi à temps non complet d'une durée hebdomadaire ne dépassant pas 31 heures 30, dans les communes ou groupements de communes de moins de 2000 habitants).

Vu la demande de mutation de Madame PETREMOUL Elisabeth Agent Administratif Qualifié pour la commune de Monnerville au 15 mars 2007.

Vu la déclaration de vacance d'emploi au poste d'agent administratif qualifié pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie.

Vu la candidature présentée par Mademoiselle Carole FAVORY.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Administratif stagiaire à la place de l'emploi d'Agent Administratif Qualifié au poste de secrétaire de mairie de notre commune,

Le Maire propose :

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivant :

Suppression d'un emploi d'agent administratif Qualifié Titulaire à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaire.

Création d'un emploi d'Adjoint Administratif Stagiaire à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 15 mars 2007.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé à cet emploi sont inscrits au budget de la commune de Fontaine-la-Rivière, (chapitre 012 charges de personnel article 6413 personnel non titulaire) ,

ADOpte : à l'unanimité des membres présents.

DÉLIBÉRATION N° 6 / 16.03.07 CONTRAT DE BASSIN

Le Maire indique que le Conseil Régional et l'agence de l'Eau Seine Normandie ne financent plus les travaux de communes liées à l'eau, notamment les travaux d'assainissement, lorsque les Communes concernées n'adhèrent pas à un Contrat de bassin. Cette disposition vise à favoriser, au niveau régional, une vision globale de tous les usages de l'eau, afin de permettre une meilleure synchronisation des investissements. Cette mesure a déjà touché plusieurs communes au niveau du financement de travaux d'assainissement ou de travaux sur rivière. D'autres communes seront inmanquablement confrontées à ce problème. La commune d'Etrechy qui est directement touchée par ce problème a provoqué une réunion avec la Région Ile de France. Au cours de cette réunion, il a été clairement expliqué la nouvelle politique de la Région. La commune d'Etrechy a souhaité, en conséquence, que le Syndicat Intercommunal de la Rivière la Juine élabore un « Contrat de Bassin » en prenant la maîtrise d'ouvrage de l'étude à réaliser. Cette étude serait éligible aux subventions des financeurs traditionnels. La partie non subventionnée serait à la charge des communes concernées au prorata de leur population et de la superficie. Le Syndicat ayant délibéré sur le principe de lancer un Contrat de Bassin Juine en associant les communes qui le souhaiteraient, le Maire propose d'associer la Commune de Fontaine la Rivière à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, EMET UN AVIS FAVORABLE au principe d'associer la commune de la rivière et ses affluents, en vue d'élaborer un Contrat de Bassin et de réaliser une étude à cette fin.

DELIBERATION N° 7 / 16.03.2007 PROGRAMME D'AIDE A L'AMELIORATION DE LA VOIRIE

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération relative au programme d'amélioration de la voirie communale 2007/2010

Vu la délibération du conseil Municipal relative à la tranche 2007/2010 du programme d'aide à l'amélioration de la voirie communale.

Décide de poursuivre l'amélioration de la voirie dans l'année 2007 :

- ◆ Rue des Vignes
- ◆ CV.N°1 de Fontaine à Abbeville
- ◆ C.V.N°2 de Fontaine à Boissy

L'estimation pour cette tranche de travaux s'élève à : 4000.00 € H.T.

Le conseil municipal adopte l'avant projet établi par la D.D.E (subdivision d'Etampes) ainsi que le plan de financement prévisionnel et sollicite l'attribution du Département de l'Essonne la subvention correspondante.

Pour extrait certifié conforme

DELIBERATION N° 8 16.03.07 ENTRETIEN DU ROND POINT DE COURPAIN

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération relative à l'entretien du rond point de courpain

Entretien étant rétrocedé à la commune de Fontaine la Rivière le conseil Municipal :

Décide que Monsieur GATINEAU François agriculteur à Fontaine la Rivière prenne en charge

l'entretien du rond point de courpain pour un montant annuel

de 1000 € HT

DÉLIBÉRATION N° 1 / 16.03.07 SUBVENTION CLIC 2007 (CCAS)

Vu la demande de subvention formulée par l'Association C.L.I.C Sud Essonne (siège social : 19 promenade des Près à Etampes) dont l'objet est de favoriser le partenariat avec les personnes âgées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Fontaine-la-Rivière :

ACCEPTE le versement d'une subvention de 1 € par habitant, **soit 174 €, pour l'année 2007**

Cette somme sera prélevée sur le chapitre 65, article 6573 du budget primitif 2007.

Questions diverses :

Monsieur le maire donne aux membres du conseil les informations suivantes :

ENTRETIEN VOIRIE COMMUNALE :

Le dossier concernant l'entretien de la voirie communale est en cours d'étude en se référant aux nouveaux contrats départementaux.

INTERCOMMUNALITE :

Le bureau sera composé au minimum d'un élu par commune (soit au moins 14 membres)

Rappel :

- 2 sièges pour les communes de population inférieure à 400 habitants
- 3 sièges pour les communes de population comprise entre 400 et 999 habitants
- 4 sièges pour les communes de population comprise entre 1000 et 1999 habitants
- 5 sièges pour les communes de population comprise entre 1999 et 2999 habitants
- 6 sièges pour les communes de population comprise égale ou supérieure à 3000 habitants

La commune de FONTAINE LA RIVIERE dispose de 2 sièges

LES COMPETENCES OBLIGATOIRES :

Développement Economique :

- Action en faveur du développement touristique
- Soutien à l'emploi et aux activités commerciales et industrielles
- ◆ Création, équipement de zones d'activité économique d'intérêt communautaire
- ◆ Aménagement de l'espace communautaire :
- ◆ Participation à l'élaboration d'un SCOT

LES COMPETENCES A CARACTERE OPTIONNEL :

Protection et mise en valeur de l'environnement :

- Etude, création et gestion d'un Service public d'Assainissement non Collectif (SPANC)
- ◆ Collecte et traitement des ordures ménagères
- ◆ Construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels :
- ◆ Promouvoir l'enseignement de la musique, favoriser sa pratique, la diffusion de la culture musicale : reprise de l'école de musique du Syndicat Intercommunal de Musique des vallées et plaines de Beauce.

Politique d'action sociale :

- Transport scolaire :

- Le transport des élèves fréquentant le Collège Hubert- Robert de Méréville
- La prise de décisions nécessaires concernant le choix des moyens de transport et d'apport au Collège d'aide ponctuelles
- L'organisation de tous services spéciaux pour le transport des élèves

COUPE DE BOIS :

Demande d'Autorisation administrative de coupe de bois faite par monsieur PILLIAS, accordée par Monsieur le maire.

CEREMONIE DE CITOYENNETE :

Le décret n° 2007-168 du 8 février 2007 relatif à la cérémonie de citoyenneté pour remise de la carte électorale a inséré dans le code électoral un article R. 24-1 qui prévoit que « la carte électorale des personnes inscrites sur les listes électorales de la commune qui ont atteint l'âge de dix-huit ans depuis le 1^{er} mars de l'année précédente leur est remise lors d'une cérémonie de citoyenneté.

MISSION LOCALE SUD ESSONNES :

La mission locale sud Essonne a accompagné en 2006 près de 200 jeunes du bassin d'emploi. Le montant du soutien financier pour Fontaine La Rivière s'élève à 80.04 € pour l'année 2007

FREQUENTATION RESTAURATION SCOLAIRE :

Présentation du tableau de la fréquentation « restauration scolaire » des effectifs 2006/2007. En augmentation constante depuis 2003.

SPANC :

Réunion d'information en mairie de Guillerval le 23 avril 2007 à 10h00. Les démarches avancent, des ré-

unions sont prévues en Juin et Juillet.

ENFOUISSEMENT DES LIGNES ELECTRIQUES, ECLAIRAGE ET TELEPHONE :

EDF (Maître d'ouvrage et maîtrise d'œuvre)

Projet 2007 Enfouissement des lignes basse et moyenne tension du Téléphone, de l'éclairage public au centre du village.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 00H 20.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2007

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mr Alain BOUSSARD, Mr Yvon BOUKAYA, Mr Patrice KOLIVANOFF, Mme Yvonne GATI-NEAU, Mr Cédric BONNEFOY, Mr Emmanuel EXTERMANN

ABSENTS : Mme Stéphanie CHESNAY, Mme Marie MALINAUD, Mr François GATINEAU, Mr Patrice GUALINA

POUVOIR(S) :

Secrétaire : Mr Emmanuel EXTERMANN

DÉLIBÉRATION N° 1 / 29.06.07 INDEMNITES COMPLEMENTAIRE DE FORMATION DE LA SECRETAIRE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le recrutement de Mademoiselle FAVORY Carole en qualité d'adjoint administratif non titulaire à compter du 15 mars 2007, au poste de secrétaire de mairie de notre commune, en raison du départ de Madame PETREMOUL Elisabeth (mutation sur la commune de Monnerville),

Considérant la nécessité pour l'agent d'assister aux réunions d'information, et d'effectuer les formations organisées en dehors de ses heures de présence à la Mairie, favorisant le bon fonctionnement du service,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

De rémunérer à Mademoiselle FAVORY Carole, les heures complémentaires, les frais kilométriques, et de repas, occasionnés par ces déplacements, suivant barème,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé à cet emploi sont inscrits au budget de la commune de Fontaine-la-Rivière, chapitre 012 charges de personnel article 6411 personnel titulaire,

DÉLIBÉRATION N° 2 / 29.06.07 MODIFICATION AU REMEMBREMENT DE MAROLLES EN BEAUCE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que lors des opérations de remembrement de Marolles en Beauce, la commission communale d'aménagement foncier a été amenée, pour obtenir un découpage communal compatible avec la nouvelle division parcellaire à procéder au redressement des limites intercommunales entre Fontaine-la-Rivière et Marolles-en-Beauce d'une part, et entre Fontaine-la-Rivière et Boissy-la-Rivière d'autre part,

Après avoir pris connaissance de l'extrait du registre des délibérations de la commission communale d'aménagement foncier de Marolles-en-Beauce en date du 11 mai 2007,

Pris connaissance des plans de délimitation intercommunale avant et après remembrement,

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de modification de limites entre les communes de Fontaine-la-Rivière et Marolles-en-Beauce d'une part, et entre Fontaine-la-Rivière et Boissy-la-Rivière d'autre part, suite aux opérations de remembrement,

Vu la délibération en date du 11 mai 2007 de la commission communale d'aménagement foncier de Marolles-en-Beauce approuvant le redressement de limites entre les communes précitées,

Vu les dispositions de l'articles L.123-5 du code rural,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que rien ne s'oppose à l'approbation des nouvelles limites intercommunales entre Fontaine-la-Rivière et Marolles-en-Beauce d'une part, et entre Fontaine-la-Rivière et Boissy-la-Rivière d'autre part, telles qu'elles sont définies aux plans annexés à la présente délibération et qui consacrent une égalité de surface,

Après en avoir délibéré,

approuve le projet de redressement de limites entre les communes Fontaine-la-Rivière et Marolles-en-Beauce d'une part, et entre Fontaine-la-Rivière et Boissy-la-Rivière d'autre part tel qu'il résulte des nouveaux plans de redressement,

autorise le Maire à signer les dits plans et le procès-verbal afférent et lui donne tout pouvoir à cet effet.

DÉLIBÉRATION N° 3 / 29.06.07 SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT DE FONTAINE-LA-RIVIERE ET PRISE DE COMPETENCE EN MAITRICE D'OUVRAGE PAR LA COMMUNE DE MONNERVILLE

Monsieur le Maire rappelle, qu'actuellement, il existe un Schéma Directeur d'assainissement mais qu'il nécessiterait une réactualisation. Monsieur le Maire propose donc d'engager la commune dans la réactualisation de son Schéma Directeur d'assainissement lui permettant ainsi notamment de faire un état des lieux important avant la mise en place du Service d'Assainissement Non Collectif.

Monsieur le Maire explique par ailleurs que trois autres communes (Abbeville-La-Rivière, Monnerville et Saint-Cyr-La-Rivière) souhaitent réaliser ou réactualiser leur Schéma Directeur d'Assainissement. Monsieur le Maire propose donc de déléguer la compétence de Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation et l'actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement des quatre communes à la commune de Monnerville.

Toutefois cette Maîtrise d'Ouvrage ne sera effective que si les trois autres communes délibèrent en faveur de cette prise de compétence par la commune de Monnerville et qu'une convention, tant administrative que pécuniaire, est signée entre les quatre communes concernées.

Enfin Monsieur le Maire explique que la mise en œuvre de ce Schéma Directeur d'assainissement nécessite, dans un premier temps, le recrutement d'un Assistant-Conseil qui sera chargé d'apporter une assistance générale technique, juridique et pécuniaire à la commune de Monnerville. Cet assistant-conseil sera notamment chargé de l'organisation des réunions et du suivi du bureau d'études qui sera chargé de réaliser ou de réactualiser le Schéma Directeur d'assainissement de chaque commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1°) AUTORISE la Maîtrise d'Ouvrage par la commune de Monnerville pour la réalisation ou l'actualisation des Schémas Directeurs d'assainissement des communes d'Abbeville-La-Rivière, de Fontaine-La-Rivière, de Monnerville et de Saint-Cyr-La-Rivière. Le zonage, qui est de compétence communale, sera ensuite adopté par chaque commune.

2°) AUTORISE la commune de Monnerville et Monsieur le Maire à procéder à la consultation des bureaux d'études, selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, afin de recruter un assistant-conseil et à signer toutes les pièces techniques et financières du marché s'y rapportant

3°) AUTORISE la commune de Monnerville et Monsieur le Maire à procéder à la consultation des bureaux d'études, selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics et qu'elle fasse l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence dans un Journal d'Annonces Légales, afin de recruter un bureau d'études et à signer toutes les pièces techniques et financières du marché s'y rapportant

DÉLIBÉRATION N° 4 / 29.06.07 ACCORD DE CONVENTION D'ETAT COMMUNE ET DELEGATION DE SIGNATURE

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de convention Etat-Commune de Fontaine la Rivière, pour la mise à disposition des services de l'Etat lors de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Vu Le projet d'arrêté pour Délégation de signature à certains agents de la D.D.E

DECIDE:

De confier, par convention, à la Direction départementale de l'Equipement, l'instruction des dossiers relatifs à l'utilisation du sol.

De donner délégation de signature à certains agents habilités de la D.D.E.

Questions diverses :

AMENAGEMENT RD 145 ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Concernant le réaménagement RD 145 :

- Création d'un carrefour surélevé avec un revêtement de couleur et de texture différent de celui utilisé pour la voirie
- Mise en place de bordures
- Création d'un îlot central progressif franchissable
- Modification de la signalisation

Concernant l'enfouissement des réseaux :

EDF et France Télécom réaliseront des avants projets chiffrés et participeront au financement.

Concernant le phasage des travaux :

Enfouissement des réseaux : 2007-2008

Aménagement RD 145 : 2008

QUALITE DE L'EAU :

Les analyses réalisées en 2006 sont satisfaisantes.

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE :

Monsieur Alain BOUSSARD donne lecture du compte rendu du 3^{ème} trimestre des écoles du RPVE et explique la fermeture d'une classe (l'école maternelle) faute d'effectif.

PRISE EN CHARGE DES ANIMAUX ERRANTS :

Monsieur Le préfet de l'Essonne rappelle :

- Qu'il est interdit de laisser divaguer des chiens et chats
- Les animaux non réclamés par leur propriétaire deviennent la propriété du gestionnaire de la fourrière à l'issue d'un délai de 8 jours ouvrés qui peut donc en disposer librement.

MAISON DE L'EMPLOI :

Le projet de création d'une Maison de l'emploi du Sud Essonne pour les cantons d'étampes, Etréchy, Méréville a rencontré quelques difficultés mais entre aujourd'hui dans sa phase de finalisation.

SYNDICAT DE L'ENERGIE :

Les demandes de subvention auprès du Syndicat sont de plus en plus nombreuses et importantes ; ce n'est plus en rapport avec les recettes perçues.

Subventions accordées de 2000 à 2006

2000 : 54 582
2001 : 36 920
2002 : 77 169
2003 : 73 325
2004 : 49 634
2005 : 76 492
2006 : 116 192

Les subventions présentées

à ce jour : 131 087 (Janvier à Juin 2007)

soit pour l'année : ~ 276762 € ! donc plus que les 3 dernières années réunies, certains travaux ne seront plus subventionnés

NUISANCES SONORE :

- Il est demandé aux habitants de la commune de ne pas faire de bruit le dimanche
- Il est interdit aux engins à moteur (quad, motos....) de circuler sur le chemin de Jaugy entre les deux routes communales

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 23H 15.

ETES-VOUS ECOLO ?

A) DEEE est l'acronyme de :

- 1) Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques.
- 2) Déchets Entiers Eliminés par Electroérosion.

B) Le gisement des DEEE de l'union européenne représente en cuivre le poids de :

- 1) 10 Tours Eiffel.
- 2) 100 Tours Eiffel.

C) Actuellement on ne collecte que :

- 1) 15% des DEEE produits en France.
- 2) 5% des DEEE produits en France.

D) Je peux déposer mes DEEE à la déchetterie de Saclas ?


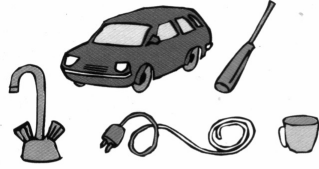



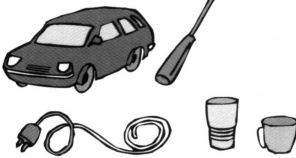
- 1) Faux.
- 2) Vrai.



Réponses

A : 1 ; B : 2 (1 Million de T) ; C : 1 ; D : 2

P.K.

DEEE collectés	Matériaux récupérés	Leur deuxième vie
<p>Gros électroménager</p>  <p>Carcasses, ossatures, boulonnerie Cuve Fils électriques Tablette Habillage</p>	<p>Acier et aluminium Inox Cuivre Verre Plastiques</p>	 <p>Automobile, fer à béton, emballages, outillage Equipements, accessoires Fils électriques Pièces moulées Pièces thermoformées</p>
<p>Ecrans</p>  <p>Tube Enroulement Fils électriques</p>	<p>Verre Cuivre Cuivre</p>	 <p>Pièces moulées Fils électriques Fils électriques</p>
<p>Petits appareils en mélange</p>  <p>Enveloppe Moteurs Accessoires</p>	<p>Acier Cuivre Verre Plastique</p>	 <p>Automobile, fer à béton, emballages, outillage Fils électriques Pièces moulées Gobeletterie</p>